

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2019

Présents : BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, PERROUX Jean-François, ANSARD Jacqueline, BARBAZ Damien, PESENTI Patrick, DONJON Gérard, GALLICE Danielle, SCHWARTZMANN Hervé, NOWOTNY Dominique, GAILLARD Bertrand

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### Compétence eau potable

Selon la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 1<sup>er</sup> « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026. »

Considérant le bon fonctionnement de la gestion de l'eau par le syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau de La Rochette sur la commune du Bourget en Huile, il n'apparaît pas opportun de transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence « eau » à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes Cœur de Savoie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Panneaux de rues

La commission « adressage » se réunira pour étudier les devis reçus. Une demande de subvention sera déposée au Département.

### Carte communale

A la lecture de la conclusion du rapport d'enquête publique, le commissaire enquêteur refuse toute modification du projet de carte communale. Pour éviter tout litige à l'approbation de la carte communale, le Conseil Municipal décide de questionner le Président du Tribunal Administratif sur la possibilité de refaire une enquête publique et de modifier le projet.

### Travaux en forêt communale

Trois coupes de bois sont prévues cette année, d'environ 2 460 m<sup>3</sup>, pour une recette estimée à 124 000 €.

Plusieurs travaux sont prévus et encadrés par l'ONF. Le Conseil Municipal décide que certains travaux seront gérés directement par la commune.

### Modification statutaire du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du SDES.

### Désignation d'un délégué à la commission assainissement de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Une commission consultative « assainissement collectif » a été créée par le Conseil Communautaire.

Dominique Nowotny est désignée déléguée pour siéger au sein de cette commission de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

### Subvention accordée

Madame MONTEIL Pauline, Psychologue de l'Éducation Nationale propose à chaque commune de son secteur d'intervention de participer, au prorata du nombre d'élèves inscrits dans chaque école, à l'achat de tests psychométriques. La participation de la commune du Bourget en Huile est de 73 €.

Le Conseil Municipal accorde la subvention.

### Compte rendu des différents syndicats

Syndicat des Eaux : le budget est voté. Un certain nombre de travaux sont prévus.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie « SISARC » : lors de la séance du 16 janvier 2019, le bureau a été mis en place. Le Président est Philippe Vallet, délégué de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

### Divers

Les différentes croix implantées dans les hameaux seraient à nettoyer.

Chalet du Verney : comme convenu lors d'une réunion, Anthony s'est engagé à fournir un bilan financier annuel.

Lui réclamer

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 12 avril 2019.